

Ruhengeri

22 juin 1954.-

N° 1753/Just.4

Copie pour information à Monsieur le Substitut  
du Procureur du Roi à KIGALI.-

LE GARDIEN DE PRISON,  
D.NEVEJANS.-

Fiche libération condi-  
tionnelle.-  
-----

A Monsieur le Gardien de Prison

à

K I G A L I .-  
=====

Monsieur le Gardien de Prison,

J'ai l'honneur de vous demander si la fiche de libération conditionnelle des détenus Semakuba et Manzafite qui furent transférés de votre prison sur Ruhengeri, ont été transmis à Monsieur le Substitut du Procureur du Roi. En effet, sur les dossiers pénitentiaires il est mentionné: "Fiche libération conditionnelle à établir par Greffe". La fiche de Semakuba devait parvenir au Parquet le 16 juin 1954 et celle de Manzafite le 16 mai 1954. Ces deux détenus sont arrivés à Ruhengeri début juin.

LE GARDIEN DE PRISON,  
D.NEVEJANS.-

